



Certifié exécutoire compte tenu de la réception
en Préfecture en date du : 12 mars 2026
et de la publication n° 2026/276 du 12 mars 2026

RETRAIT APRES DECISION
PRONONCÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

ARRETE N° 2026/407

Demande déposée le 17 mars 2023. Publication du dépôt en date du 24 mars 2023 (site de la commune) et du 17 mars 2023 (sur le guichet unique).	
Par :	SCCV NGP43
Représentée par :	GONZALEZ Cédric
Demeurant à :	288, avenue Jacqueline Auriol 34130 MAUGUIO
Sur un terrain sis à :	518, chemin de Trémouries 83310 COGOLIN
Cadastre :	AV 194
Superficie :	2882 m²
Nature des travaux :	Transfert.

@ PC 083 042 22 00039

T01

Le Maire de la Ville de COGOLIN

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.421-4 et suivants,

VU la délibération n°2026/03/02-06 portant approbation de la procédure de révision générale n°1 du plan local d'urbanisme (PLU),

VU l'arrêté municipal n°2025/922 du 16 juillet 2025, portant délégation de fonctions à un adjoint au Maire : Monsieur Geoffrey PECAUD,

VU l'arrêté n°2023/371 du 24 mars 2023 accordant le transfert du permis de construire n°083 042 22 00039 T01 à la SCCV NGP 43 représentée par Monsieur GONZALEZ Cédric,

VU le courrier établi en date du 11 février 2026 par Maître MALLE Charlotte, agissant au nom et pour le compte du pétitionnaire, sollicitant le retrait après décision de cette autorisation,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°2023/371 du 24 mars 2023 accordant le transfert du permis de construire n°083 042 22 00039 T01 à la SCCV NGP43 représentée par Monsieur GONZALEZ Cédric est **RETIRÉ** à compter de ce jour.

Article 2 : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du Var, dans les conditions prévues à l'article L.424-7 du code de l'urbanisme.



Cogolin, le 12 MARS 2026
L'adjoint délégué,

Geoffrey PECAUD

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.